

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1<sup>re</sup> page 10 fr. aligne; Echos: 5 fr.; 2<sup>e</sup> page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine: 12 fr. par an France: 15 fr. — Etranger: 20 fr.

## Musiques guerrières

L'occupation symbolique de la zone démilitarisée allemande constitue pour Hitler ce qu'en biologie on appelle un « test » exécuté en vue d'examiner quelle est la réaction de l'organisme que l'on étudie. En l'espèce, il s'agit de savoir exactement quel est l'état d'âme de la France à la veille des élections, et derrière le Dictateur il y a le savant à lunettes, le Herr Doktor, qui, très habilement, ma foi, et sans trop de risques, il faut en convenir, a voulu tenter une expérience qui, évidemment, a une grosse importance pour la conduite que l'Allemagne doit avoir à tenir.

On étudie un phénomène dans ses points singuliers : connaître les maxima et les minima d'une courbe est, pour le géomètre comme pour le diplomate, le moyen de savoir très exactement dans quelles limites on se meut. La France a tellement dit qu'elle était pacifiste, nous avons tant crié sur les toits qu'a aucun prix nous ne recommencerions l'expérience de 1914, que les Allemands font aujourd'hui le « test » de notre sensibilité pour savoir jusqu'où peut aller notre patience. Le moment est bien choisi: on verra, d'une part, les sentiments profonds de notre bonne amie l'Angleterre et de notre futur allié l'U.R.S.S., la magnanimité de notre sœur latine et l'état des esprits de la Petite Entente, d'autre part, la presse de tous les pays ne manquera pas de donner le diapason de l'opinion publique en général, ce qui est, en somme, un moyen excellent de faire le point avant de prendre une direction nouvelle.

En fait, que les troupes allemandes soient à la frontière ou 50 kilomètres plus loin, c'est-à-dire, avec les moyens modernes, à une heure de marche du terrain des hostilités, cela ne paraît pas présenter, stratégiquement parlant, une importance de premier plan puisque dans cette zone les Allemands sont chez eux et peuvent y préparer à l'avance tous les aménagements propres à cette brusque occupation militaire. Plus sérieux eût été la sauvegarde d'une République de Rhénanie libre et indépendante formant Etat-tampon pour la France dont hélas ! la capitale est vraiment trop près de la frontière.

Il s'agit donc d'un geste et nous dirons que ce geste est maladroit, car chatouiller le sentiment national d'une démocratie à la veille des élections quand on représente soi-même la pure essence de dictature, c'est le moyen par excellence de faire l'union des Républicains de toute nuance et de réveiller cet esprit combattif qui animait les soldats de la Révolution.

Cependant ne dramatisons rien et puisque le Führer a fait une expérience, soyons aussi diplomates que lui-même et voyons de notre côté quels sont nos vrais amis dans les moments difficiles.

CIVIS.

## BULLETIN

### Il faut savoir ce que nous voulons

Le « test » d'Hitler a parfaitement réussi. Nous voilà entièrement éclairés sur les sentiments des co-signataires du récent traité de Locarno et du traité de Versailles, plus ancien hélas. Nous savons maintenant quelle valeur on peut attribuer aux engagements les plus formels quand leur exécution est lourde de conséquences. Dans les circonstances graves on ne peut compter que sur soi-même.

Il apparaît que plus que jamais l'Angleterre travaille à maintenir en opposition les peuples de l'Europe; l'éternelle entremetteuse a d'abord drainé à Londres le siège de la conférence de façon à avoir sous la main tous les éléments pour diriger les débats.

Elle joue ainsi sur un clavier dont elle a la maîtrise, car ses attaches politiques lui permettent à la fois, par les travaillistes, de faire des grâces au front populaire et par sa Chambre des Lords de s'apparenter au gratin « Yunker » qui accorde quelque peu la sauce hitlérienne. Comme la chauve-souris elle peut dire :

« Je suis oiseau voyez mes ailes  
« Vive la gent qui fend les airs. »

Tout aussi bien que :  
« Je suis souris, vivent les rats ! »

Albion dit selon les gens : Vive le Roi, vive la Ligue !

En attendant elle nous a entraînés dans son sillage dans une inimitié avec l'Italie dont l'aide en ce moment nous serait autrement précieuse que les « distingos » subtils de ce coupeur de cheveux en quatre qui s'appelle lord Eden.

Le grand malheur pour les Français est de vouloir mêler les questions de politique intérieure aux questions de politique générale. Les Etats-Unis d'Europe (sans l'Angleterre bien entendu) pourraient parfaitement vivre en harmonie avec des Etats à tendances fascistes et des Etats à tendances communistes, car, d'une part, les extrêmes arrivent très souvent à se raccorder, et, d'autre part, nous avons en France même des départements qui sont loin de se ressembler au point de vue des doctrines. Il faudrait donc opérer un redressement; erreur ne fait pas compte et puisque nous nous sommes trompés sur les sentiments de nos anciens amis les Anglais nous n'avons pas besoin d'eux pour nous mettre enfin d'accord avec les Allemands et les Italiens sans rien répudier de nos sympathies avec l'U. R. S. S.

S'il était dans les destinées de la France de prendre en Europe la contre-partie de l'Angleterre et de faire l'union là où elle s'est acharnée à créer des conflits, s'il était possible de répondre sincèrement aux paroles amicales d'Hitler en dépit de son geste maladroit, ne serait-ce pas la manière la plus élégante de sortir de l'impasse où nous nous sommes fourvoyés ?

### LE SEMAINIER.

#### Le départ de M. Peyrouton

Avant d'être nommé officiellement au Maroc, M. Peyrouton a fait ses adieux à la Tunisie.

Cependant un député a demandé au Gouvernement s'il ne serait pas préférable d'attendre la fin des événements avant de procéder à des changements dans le haut personnel de nos deux protectorats ?

Cette question n'ayant pas été portée à la tribune, nous ne savons quelle réponse a été faite à ce parlementaire.

M. Peyrouton laissera-t-il un bon souvenir en Tunisie ?

Nous ne savons, en tout cas le banquier d'adieu des Grands Conseillers n'était pas très nombreux.

Quant à nous qui n'avons jamais pu le voir, nous gardons cependant un aimable souvenir pour n'avoir pu ou pas voulu nous donner satisfaction dans le litige que nous avons avec le Gouvernement tunisien et si nous ne l'avons pas encore porté devant les tribunaux c'est à cause de notre état maladif qui nous cieut à la chambre.

C'est M. Guillon, préfet du Nord qui serait appelé à la Résidence Générale de Tunis.

En lui adressant nos meilleurs vœux de bienvenue nous le prions dès son arrivée d'examiner si le tempérament cyclonique de son prédécesseur ne nous a pas desservi auprès de la population indigène et si une amnistie générale ne servirait pas nos intérêts que le maintien des dépôts du Bordj-Lebœuf ?

« La Petite Tunisie »

### A la Cour Beylicale

El maintenant, au sujet du sieur B..., employé dans les bureaux de l'Administration privée de S. A. le Bey, nous avons reçu des lettres dont nous ne publierons que l'une d'elles.

Tunis, le 6 mars 1936.

A M. le rédacteur en chef de la « Petite Tunisie »,  
à Tunis.

« Ayant lu l'article paru dans votre avant-dernier numéro du 19 et 25 février dernier au sujet des mesures et sanctions prises contre l'agitateur Serge Modati, messieurs d'expulsion d'ailleurs amplement justifiées, je m'empresse de vous accuser franchement qu'en effet, seul votre journal en Tunisie, en a parlé, comme tous le dites.

Partageant absolument votre opinion,

J'estime que le Gouvernement a pris, en la circonstance, contre cet agitateur indésirable, la plus sage mesure en l'expulsant.

Votre remarque au sujet de l'ex-homme de confiance de R. Cobrat, ce certain B..., est des plus véridiques et nous nous étonnons aujourd'hui, avec votre journal, du maintien de ce B... dans les délicates fonctions qu'il occupe encore dans l'entourage immédiat de S. A. le Bey.

Il est, en effet, inadmissible que cet homme au passé chargé et contre lequel un mandat d'internement aux îles Kerkennah avait été lancé, puisse occuper jusqu'à ce jour, un poste si important et puisse encore, par ses intrigues, faire à la Cour de Son Altesse, la pluie et le beau temps.

Il est encore à remarquer qu'il est absolument du devoir du Représentant de la France en ce pays, de mettre un terme aux agissements de ce B... dont l'existence à la Cour beylicale, se révèle des plus dangereuses.

De pareilles manœuvres devraient être rapportées à S. A. le Bey même et, cela, avant que la gangrène ne devienne inévitable.

La comédie n'a que trop duré et il est temps de freiner cet état de choses par l'éloignement pur et simple de cet homme, car si les dossiers compromettants existent encore, les scandales se multiplieront également encore jusqu'à ce jour.

Une telle impunité doublée d'un tel cynisme et laisser-aller ne saurait plus être tolérée.

La machine qui a écrasé l'ex-Directeur des Services intérieurs de S. A. le Bey, par quel miracle a-t-elle épargné l'instigateur des manœuvres qui ont perdu le chef ?

Il faut couper le mal dans ses racines pour éviter que les mauvaises herbes ne repoussent encore plus venimeuses.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, etc...

UN LECTEUR ASSIDU.

### Les auto-rails de la C.F.T.

Nous avons attendu quelques jours pour parler des magnifiques autorails en circulation sur la voie normale de Tunis à Ghardimaou et Bizerte.

Dès leur mise en marche le public a été emballé par eux, ainsi les convois, surtout de Bizerte, sont toujours pleins et même des voyageurs doivent faire le trajet debout.

De plus, les habitants de la région Djedda-Mateur-Findja et Bizerte demandent qu'on augmente le nombre des convois.

Pourquoi ne pas leur donner satisfaction si c'est possible, et rien pour nous n'est impossible, à moins qu'il n'y ait pas assez d'autorails; alors il faut en commander quelques-uns de plus.

La région sud de Tunis à Souss et Sfax attend elle aussi avec impatience ses autorails qui, comme sur la voie normale, jouiront de la faveur publique.

### La vente avec timbres-primés ou tickets-primés est condamnée

La Commission du Commerce de la Chambre des Députés a fini par adopter le texte de la proposition de loi Rimbart et Deuden.

Ce texte interdit le système de vente avec timbres-primés, tickets-primés ou tous autres procédés similaires. Il est donc une condamnation formelle de ce système de vente.

Cependant, cette Commission a cru devoir faire une restriction, à notre sens, fort regrettable. Si les primes en nature ne consistent pas en produits différents de ceux qui font l'objet de la vente principale, la vente avec primes reste autorisée.

La mise en application de la loi n'est prévue que dans un délai de trois ans après sa promulgation, ce qui nous semble être un laps de temps beaucoup trop long.

Nous sommes entièrement de l'avis des Chambres de Commerce de Bougie et d'Alger, qui, l'une après l'autre, ont estimé que, puisque le système de vente avec primes était condamné, un délai de 18 mois paraissait suffisant pour sauvegarder les intérêts des négociants qui émettent des timbres-primés et pour leur

permettre de réaliser les stocks de primes dont ils peuvent être propriétaires.

Quoi qu'il en soit, il faut maintenant souhaiter que cette proposition de loi soit mise à l'ordre du jour de l'Assemblée, de façon qu'elle soit examinée avant la fin de la législature et puisse être étendue dès sa promulgation en Tunisie.

Mais, au fait, sans attendre ce moment, pourquoi ne pas prendre ici, dès aujourd'hui, comme on l'a fait au Maroc, un décret interdisant purement et simplement les ventes avec primes ?

### Echos et Nouvelles

#### AU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

Nous apprenons avec regret que l'heure de la retraite a sonné pour l'honorable M. Buzié, récemment fait chevalier de la Légion d'honneur.

Il est nommé conseiller d'escompte, c'est dire qu'il ne quittera pas la Tunisie, ce dont nous nous réjouissons.

Il est remplacé par M. Lidou, sous-directeur, qui lui-même aura pour sous-directeur M. Beuzon, un autre directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris à Tananarive, île de Madagascar.

Nous adressons à MM. Lidou et Beuzon nos félicitations, et à M. Buzié nos compliments pour le nouveau poste qui nous le gardera à Tunis où il fait meilleur qu'à Bordeaux, sa ville natale.

#### A L'OFFICE TUNISIEN DE PARIS

M. Tronet, administrateur en chef des colonies, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour cause de maladie, vient d'être nommé gouverneur honoraire des colonies.

Mais restera-t-il à l'Office Tunisien ainsi que commissaire général de la Tunisie à l'exposition — annuelle — si elle a lieu, de la Tunisie ?

Et pourquoi non ?

M. Tronet était un très aimable fonctionnaire lorsqu'il était à Tunis, mais à Paris ?

#### NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de Mme Veuve Scherb, belle-mère et mère de notre ancien confrère, chef du service de la presse à la Résidence Générale.

Cette mort nous a d'autant plus surpris qu'il y a un mois nous lisions son nom parmi les passagers d'un avion d'Alger à Constantine.

En cette douloureuse circonstance, nous prions notre ancien confrère et Mme Scherb d'agréer nos sincères condoléances.

#### L'HEURE EN ETE EN FRANCE

Et maintenant, c'est irrévocable ! L'heure d'été sera mise en vigueur le samedi 18 avril, à 23 heures. Le décret a été soumis à la signature du Président de la République.

Certains avaient réclamé le rétablissement de l'heure d'été pour le 4 avril, en raison des vacances de Pâques et dans l'intérêt du tourisme, mais on n'a pu tenir leur vœu à cause des conventions qui lient la France à d'autres nations pour une décision commune.

Cette heure d'été, en somme, intéresse surtout les citadins, car à la campagne on la considère la plupart du temps comme « nulle et non avenue ».

A la campagne, ce qui donne l'heure, c'est le soleil et le clocher du village. Les villageois se fixent sur leur clocher qui ignore l'heure décidée à Paris. En Normandie, par exemple, les paysans n'ont rien changé à l'heure de leurs pères. Cela ne les contrarie que lorsqu'ils ont un train à prendre pour aller au chef-lieu, car la gare marche avec l'heure officielle et les paysans manquent souvent leurs trains.

Mais les paysans d'aujourd'hui, en dépit de la crise, ont en grand nombre leur auto et ils la mettent, elles aussi, en marche, avec le soleil.

#### LES ETUDIANTS EN DROIT

Le « Journal Officiel » du 25 mars publie la loi ayant pour objet d'exonérer de l'augmentation des droits d'inscription prévue par le décret-loi du 10 août 1935, les étudiants qui étaient en cours d'études en vue d'un grade d'Etat avant la promulgation du décret.

ARTICLE PREMIER. — « Pendant les années scolaires 1935-1936 à 1940-1941, les étudiants pourvus au 1<sup>er</sup> octobre 1935, LES ANNALES COLONIALES

d'au moins deux inscriptions non péri-mées afférentes à un diplôme d'Etat et en vue dudit diplôme seront exonérés des

augmentations des droits d'inscription résultant du décret du 10 août 1935. »

En principe, donc, seuls les nouveaux étudiants de première année sont passibles des nouveaux droits.

ILLUSTREES  
Nous avons reçu un très beau numéro des « Annales Coloniales Illustrées » consacré à Madagascar.

Toutes nos félicitations à notre confrère parisien.

VIENT DE PARAITRE  
Celia  
par J. Saint-Pré

Un vol. in-8 cour., 224 pages, 15 fr. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV<sup>e</sup>).

La Mystérieuse Aventure  
par Léopold Jouanaud

Un volume de 192 pages, 12 fr. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris.

### La réglementation des magasins à prix uniques

Dans sa séance du 26 février la Chambre des Députés a consacré une longue discussion au projet de loi tendant à réglementer les magasins à prix unique. Tous les orateurs qui sont intervenus dans le débat se sont accordés à reconnaître la nocivité de ces entreprises. Il nous est malheureusement impossible de reproduire leurs paroles, qui tiennent quatre pages du « Journal officiel ». Il nous suffira d'ailleurs, pour donner l'idée de l'état d'esprit de la Chambre, de donner les principaux passages du rapport de M. Martinaud-Déplat et de les faire suivre du texte adopté par la Chambre.

M. Martinaud-Déplat, rapporteur. — Comment se créent ces magasins à prix unique ?

« On réunit des capitaux; on choisit habilement une localité et, dans cette localité, un bon emplacement; on ne conclut un bail qu'avec beaucoup de prudence, ce qui pourrait être un excellent exemple pour tous nos petits commerçants. On organise l'achalandage intérieur avec le minimum de frais; on supprime certaines facilités accordées par nos grands magasins à leur clientèle et qui sont récupérées sur elle : le consommateur trouve fort agréable de pouvoir rendre les marchandises achetées dans les grands magasins, mais il paye cette facilité; pas de rendus dans les « Prix-unic »; on supprime aussi la livraison à domicile. On supprime la quette aux employés auxquels on ne donne qu'un salaire fixe; on engage le personnel, selon la loi de l'offre et de la demande, sur un marché du travail anémié par la crise, à des salaires mensuels variant entre 400 francs et 1.000 francs suivant les localités.

M. Raoul Brandon. — Certains magasins à prix unique emploient des ouvriers à raison de 0 fr. 55 de l'heure.

M. le Rapporteur. — On passe aux industriels des commandes portant sur de gros chiffres ou des artisans plus modestes des prix avantageux. Les industriels des commandes portant sur de gros chiffres, de sorte qu'on obtient d'eux ou des artisans plus modestes des prix avantageux. Les industriels, dans cette période de crise, ayant avant tout le souci de ne pas fermer leur usine, se montrent tout naturellement disposés à accepter ces commandes ne comportant souvent pour eux aucune marge de bénéfice; elles les aident à couvrir leurs frais généraux, et nos fabricants se réservent la possibilité de se rattraper sur les petits clients, qui seuls assurent à leur activité la marge bénéficiaire légitime.

« Mais, si l'on constate chez nos artisans et nos industriels la crainte de nous voir légiférer contre ces nouveaux clients, et de perdre ainsi une source de travail, le souci même de leurs intérêts conduit à justifier en cette matière l'intervention du législateur qui les protégera contre l'excès des sacrifices que leur volonté de vivre les amène à consentir à de plus puissants qu'eux. Malgré les apparences, c'est aussi le consommateur qui ferait

Abonnez-vous aux « Hommes du Jour »  
25 francs par an  
17, Rue Cadet, PARIS

TOUS LES JOURS LISEZ  
« EXCELSIOR »

un jour prochain les frais des excès de la liberté actuelle.

« Les petits commerçants, ruinés, seraient obligés de subir la loi imposée par les grandes entreprises.

« Le marché du travail se trouverait de plus en plus anéanti.

« La catégorie sociale si intéressante des moyens commerçants — ces petits gens qui, pour la plupart, ont fait eux-mêmes leur situation, qui, nés dans le peuple, ayant à force de travail épargné quelques sous, ont constitué un petit fonds de commerce qu'il gèrent avec leur famille — toute cette catégorie disparaîtrait. Elle irait rejoindre le grand prolétariat, augmenter la masse des mécontents et aggraver le désordre social. (Applaudissements). »

MM. Emile Clere, Henri Tasso, René Dommange, Raoul Brandon, Jean Félix, Emile Béron, Paul Elbel, François Merlant, Lucien Moujaivis, Victor Brémont sont ensuite intervenus dans la discussion. Quelques-uns de ces orateurs ont exprimé le sentiment que la réglementation proposée n'était pas assez sévère et que le délai d'un an était ridiculement court. Tous se sont accordés à dire qu'il faut mettre un frein à l'activité des magasins à prix unique, naufrageurs du petit et moyen commerce.

**LE TEXTE DE LA LOI**

« Article premier. — A partir de la promulgation de la présente loi, et pendant une durée d'un an, il ne pourra être ouvert aucun magasin de vente au détail à prix unique. Pendant la même période il sera également interdit aux entreprises possédant déjà des établissements de cette nature de les développer, soit en créant de nouvelles succursales, soit en procédant à des agrandissements de leurs magasins, soit en y ouvrant des rayons nouveaux de marchandises vendues à prix unique. »

« Art. 2. — Sont compris sous la dénomination de magasins à prix unique tous établissements de vente de marchandises au détail dans lesquels des produits de nature différente sont exclusivement ou principalement offerts à un seul prix ou à plusieurs prix échelonnés. »

« Art. 3. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent sont punies d'une amende de 500 à 5.000 francs en cas de récidive, le Tribunal pourra en outre ordonner la fermeture du magasin. »

« Art. 4. — La présente loi est applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ainsi qu'à l'Algérie. »

Et alors la Tunisie serait cublée.

Pourquoi ?

**Encore une grosse société parisienne de capitalisation**

Après l'Etoile du Foyer, la Bordelaise, puis la Lyonnaise et, enfin, une dernière est sur la pente fatale et elle causera passablement de victimes en Tunisie, peut-être pas cent millions comme la Bordelaise au Maroc, mais le chiffre sera important. Et ce qu'il y a de malheureux, c'est que ce sont de petites bourses qui seront touchées.

Nous savons qu'un souscripteur a demandé suivant les termes de son contrat de retirer sa portion et que, jusqu'à ce jour, 3 lettres recommandées sont restées sans réponse.

On avouera que ce silence dénote une prochaine culbute que nous serions heureux de ne pas voir.

Attendons.

**Quêteurs et Quêteuses**

Pour préserver le public de certaines escroqueries, il semble que l'on pourrait exiger des quêteurs une autorisation délivrée par les autorités compétentes.

De la « Dépêche Tunisienne » et article auquel nous nous associons, car on est venu assez souvent pour nous taper :

Depuis quelque temps, les Tunisois, dans la rue ou chez eux, sont assaillis par les quêteurs ou les quêteuses. Nous ne parlons pas de ces vrais ou faux mendiants qui, infirmes ou non, demandent quelques sous, mais de personnes, convenablement vêtues, qui viennent dans les bureaux des commerçants ou à domicile solliciter une offrande pour une œuvre.

Certes, à l'heure actuelle, la crise sévit, et nombreux sont ceux qui, ne trouvant pas de travail, s'adressent à des œuvres de charité dont les ressources, hélas, ne sont pas inépuisables; celles-ci doivent donc avoir recours aux dons, aux subventions, aux quêtes.

Mais alors, deux constatations frappent aussitôt l'esprit, dont la seconde n'est que la conséquence de la pre-

mière : multiplicité des œuvres et aussi apparition d'œuvres imaginaires ou de faux quêteurs.

A l'heure actuelle, à Tunis, un indigent, un malheureux, à quelque nationalité ou religion qu'il appartienne, est sûr de trouver de quoi manger ou même un secours auprès de certaines œuvres quasi-officielles. Et cependant, en plus de la Société Française de Bienfaisance, de la Société de Bienfaisance Musulmane, des œuvres ou crèches créées par des sociétés de secours, des Sœurs, la Communauté Israélite, l'Union Femine, etc. (toutes très connues), se sont fondées d'autres œuvres qui poursuivent souvent un but identique. A la faveur de la création de ces nombreuses sociétés, dont on ne saurait trop louer la pieuse destination, des gens peu scrupuleux quêtent, en ce moment, pour des œuvres qui n'existent pas et commettent ainsi une véritable escroquerie.

Il y a quelques semaines, le curé de la Cathédrale de Tunis, par la voix de la presse, avertissait les Tunisois d'avoir à se méfier de deux femmes qui, soi-disant, quétaient pour la paroisse de la Cathédrale. Tout récemment encore, un directeur de salle de spectacle nous informait que, dans la même semaine, il avait été sollicité par cinq œuvres différentes; et il n'avait donné qu'à trois d'entre elles (très connues), mais aucune des quêteuses n'avait de papiers en règle délivrés par l'œuvre qui les envoyait.

Peut-être pourrait-on remédier à cet état de choses; cela donnerait satisfaction, semble-t-il, à tout le monde, permettant d'écarter les escrocs et ne laissant subsister que les quêteurs véritables.

Pourquoi la Municipalité n'exigerait-elle pas, de toute personne allant quêter dans le périmètre urbain, un visa préalable de l'œuvre en question et n'apposerait-elle pas aussi un visa municipal ? Les particuliers seraient en droit d'exiger ce double visa avant de donner leur obole aux quêteurs.

Il existe une liste officielle des œuvres de charité régulièrement constituées dans la Régence, et la formalité en question ne causerait qu'un faible surcroît de travail à un employé déjà existant.

**A VENDRE A St-GERMAIN**

dans le lotissement PIANJARD  
3 emplacements  
pour cabines de bains de 2 m. sur 3 ensemble ou séparément  
Prix demandé 600 fr. par emplacement.

S'adresser à M. Dumay à St-Germain

**DEMANDEZ PARTOUT**

**le Rhum Chauvet**  
JULES GURTELIN ET JEAN GASSAR  
Représentants-dépositaires  
4, Rue de Flandres - TUNIS

**Pour les Philatélistes**

- 47 timbres violets neufs de 0,25.
- 36 timbres bleus de 0,50.
- 290 timbres verts de 0,10.
- 175 timbres rouges de 0,10.
- 15 timbres verts avec gondole rouge de 2 francs.
- 115 timbres verts violets, de 0,40.
- 150 timbres rouges, de 0,75.
- 400 timbres rouges de 0,02.
- 49 timbres jaunes de 0,05.
- 490 timbres gris de 0,20 surchargés, de 0,30.
- 50 timbres gris, de 0,25.
- 122 timbres jaunes, de 0,15.
- 7 timbres bleus de France à 0,30.
- 125 timbres rouges clairs, de 0,02.
- 10 timbres aviation, de 0,30.
- 5 timbres aviation bleus surchargés, de 1,75.
- 5 timbres aviation rouges, de 1,75.
- 5 timbres aviation bleus, de 1,75.
- 5 timbres aviation violets, de 1,75.
- 545 timbres aviation verts, de 0,25.
- 7 séries, de 22,30.

Un lot de timbres anciens tunisiens et autres pays à céder aux meilleurs prix. S'adresser aux bureaux du journal.

ST-CERGUES-LES-VOIRONS  
Haute-Savoie) H. MONTAUBAN, alt. 950 m. Vue admirable sur région franco-suisse : Lac de Genève et Jura. Forêts. Eau cour. Depuis 28 francs.

**Loterie Nationale**  
3<sup>e</sup> TRANCHE  
TIRAGE LE 4 AVRIL 1936

**Station Thermale de KORBOS**  
Unique en Afrique du Nord, par la vertu de ses eaux et son organisation moderne. Unique par ses nombreux appartements et villas avec bains à prix réduits  
Renseignements : Exploitation Korbos (Téléphone : 4)

**DEMANDEZ PARTOUT LES**  
**apéritifs Licari**

**Raymond VALENSI**  
Ingénieur Architecte  
TUNIS - 22, Rue de Russie - TUNIS  
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES  
41, Rue Al-Djazira, 41

**PHARMACIE BLOCH**  
4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira.  
BLOCH Léon Fils  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

**Grand Hôtel & G<sup>d</sup> Hôtel de France**  
8, rue Léon Roches  
TUNIS  
Eau courante Ascenseur  
12 appartements avec salle de bain privée  
Chauffage central partout  
Salle pour noces et banquets  
J. EYMON Propriétaire

**Achetez votre épicerie chez un épicier**

**AU BON CAOUA**

113, Rue de Portugal - Tunis  
et dans ses succursales

**BANQUE DE TUNISIE**

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs  
Siège Social à Tunis - Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte  
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Elba Ksour, Nabeul, Djerba.  
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**Maison Paonessa, Artificier**

Rue de Bretagne - TUNIS  
Fabrique d'Artifices en tous genres  
Entreprise générale des fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.  
PRIN DEFIANI TOUTE CONCURRENCE

**Office Français Immobilier & Commercial**

(35 ANNÉE) « ASSURANCES » (35 ANNÉE)  
28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96  
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

SOCIÉTÉ ANONYME  
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés  
Registre du Commerce : TUNIS n° 1025  
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère  
AGENCES EN TUNISIE :  
Tunis — Bizerte — Sfax — Sousse  
ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS  
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change  
Dépôts à vue et à échéance Fixe  
Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Colis

**Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"**

MOULINS pour Blé, orge, maïs, café, etc...  
1.200 références en Tunisie  
Essais, devis et renseignements franco sur demande

**INDUSTRIA**

70 Avenue de Carthage - TUNIS

**Banque Franco-Tunisienne**

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens  
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger - Tunis.

**C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique**

Services Maritimes entre Tunis et Marseille  
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.  
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.  
Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

**Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite**

Procédés et Brevets A. NOBEL.  
PELLET César, agent  
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse  
Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud rond - Téléphone 1.39  
Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

**Plus que jamais ACHETEZ DU TERRAIN**  
Pour y faire bâtir ou comme placement....  
L'acquisition la plus sûre....  
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site  
**HAMMAM-PLAGE-LES-PINS**  
Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammm-Lif.  
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.  
Voir ou écrire :  
**A. Naccache** 6, RUE D'ALGER - TUNIS  
Téléph. 10.49

**LE CHAT NOIR**  
70°  
  
**EAU DE COLOGNE**  
TRIPLE EXTRAIT  
6 Lignes

**Placement Or**  
Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 10.000 mc. au Belvédère-supérieur paquets de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.  
S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis - Tél. : 10.49.

**Hammm-Lif**  
Etablissement Thermal Municipal  
ouvert toute l'année  
de 7 h. à 11 h.  
et de 11 h. à 16 h.

**VÊTEMENTS J. BELLÉ**  
&  
**V. DARVAUX**  
réunis  
Téléph. 30.55  
7, Rue des Belges  
TUNIS  
Vêtements Civils et Militaires  
Rayon spécial de décorations et insignes

**Compagnie Algérienne**

Société Anonyme fondée en 1877  
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés  
Réserves : 90.000.000 de Francs  
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou  
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE  
Comptes de chèques à vue et à préavis  
Dépôts à Échéance  
Escompte et Encaissement de tous Effets  
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandise  
Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres  
Subscriptions - Paiement de Coupons  
Location de compartiments de Coffres-forts  
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France  
et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :  
Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Aria, Souk-el-Khemis, Sousse.

Correspondants dans le monde entier

**Docteur ALBERT SARFATI**  
Médecin-Dentiste  
Avenue de la Gare - HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains  
Bridges, dents en Or, en Porcelaine  
Appareils fixes et démontables  
Extractions des dents sans douleurs  
- Prix très Modérés -

**Maisons recommandées**

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le D<sup>r</sup> Cuenod - Tél. : 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun -  
Artificiers - Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisiné réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia - Tél. : 24.17 - 1, Rue Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. - M. A. Comby - 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis - Brami Frères & Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France - 1<sup>er</sup> ordre - L. de Lacroix, propriétaire - (Sousse-Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO  
Imp. GORSSE, BASCOE et MUSCAT

**Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI**

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS  
Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours. - Médaille d'or. - Exposition Universelle de Paris 1900. - Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

**AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE**

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle.  
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.  
S'adresser pour tous renseignements à l'Agent général M. Gustave BESSIS,  
1 bis, Rue Es-Sadikia - TUNIS - Téléphone : 04.79

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
Chaux Hydraulique et Ciments

DEPOT : au Port local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).  
BUREAUX : 2, Rue de Marseille - TUNIS - Téléph. : 1  
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammm-Lif).  
L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

**« Vacuum Mobiloil »**  
Marque « GARGOYLE »  
Maison A. MODIGLIANI

Agent général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles - TUNIS - Tél. : 0.47

**Compagnie de Navigation Mixte**  
COMPAGNIE TOUACHE

Service Maritime entre Tunis et Marseille  
Départ de Tunis le mercredi à 11 heures.  
Arrivée à Marseille le jeudi à 15 heures.  
Départ de Marseille le lundi à 12 heures.  
Arrivée à Tunis le mardi à 17 heures.  
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.  
Les Agents PEDELUPE & PIETRA